

21^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à réduire la pollution atmosphérique liée à l'usage des automobiles.

PRÉSENTÉE par AUFFRET-CARDONNE Tiphaine, AURELUS Emmanuela, BAUDRY Raphael, CHARBONNEL Titouan, CHARLES Ericka, CLERET Elise, DE MATOS Andréa, ENGRAND Emma, GORON Mathis, HAIN Clément, HORBER Léa, LAURETTA Baptiste, LEROY Louann, MARIE Coralie, MARQUES Clara, MENDY TOUIMI Themy, MENETRIER Eloïse, NAIT MOHAND Lucas, NASO Cecilia, PICHAFROY Léane, PIGEARD Loris, PITEL Lilly, RAMIREZ BERRIO Alejandro, SIF EL ISLAM ABDEL Karim, SOARES ANTUNES Mattéo

Élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Pierre Corneille

de Gargenville Académie de Versailles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

De nos jours, la pollution atmosphérique est de plus en plus problématique, notamment aux abords des grandes agglomérations.

Or nous savons que cela implique des conséquences désastreuses sur la santé de chacun, l'environnement et la vie sur notre planète.

Nous, élèves de CM2, habitants d'Ile de France, sommes inquiets car nous grandissons au milieu de cet environnement qui nuit à notre santé et réduit notre qualité de vie voire notre espérance de vie. En effet, nous constatons que le nombre de camarades atteint d'infections respiratoires ne cesse de croître.

Et les informations et les communications scientifiques qui nous parviennent sont toujours plus alarmantes.

Depuis le début de l'année 2016, à quatre reprises les seuils d'alerte de pollution ont d'ailleurs déjà été atteints selon Airparif. Et nous avons été contraints de limiter nos activités sportives de plein air.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il est devenu nécessaire de légiférer afin d'assurer notre protection. Pour cela, nous sommes convaincus qu'il faudrait mettre à disposition dans toutes les communes de France, des services de prêt de bicyclettes munies ou pas de sièges bébés et encourager leur utilisation par des réductions d'impôts et la construction de pistes cyclables.

De plus nous voudrions inciter plus fermement les usagers à avoir recours au covoiturage en développant des plateformes internet sécurisées.

Et pour finir, il faudrait encourager la mutualisation des véhicules pour les usages quotidiens.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Il sera demandé à tous les maires des communes d'installer des services de locations de vélos.
L'utilisation de ces services donnera lieu à des réductions d'impôts.

Article 2

Un site sécurisé gouvernemental de service de covoiturage sera créé et sera disponible dans
une version « application mobile ».

Le covoiturage sera obligatoire lors des pics de pollution.

Article 3

Lors des commandes « drive » auprès des grandes surfaces, des réductions progressives seront
attribuées aux consommateurs lorsqu'ils réceptionneront les commandes de plusieurs clients.